

Le 29 juin 2017



OBJET : Demande d'accès datée du 27 juin 2017 – AI-2017-03

Monsieur,

En réponse à votre requête du 27 juin dernier, par laquelle vous avez fait une demande afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Pour l'année 2016/2017, le salaire et/ou l'échelle et la rémunération variable (boni) rattachés aux postes de direction suivants de notre organisation :
 - 1.1 Vice-présidence aux finances et à l'administration
 - 1.2 Direction de la gestion immobilière
 - 1.3 Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques
 - 1.4 Direction du marketing et des communications
2. Par quel processus le salaire et/ou l'échelle ont été déterminés : plan d'évaluation, enquête de marché, rangement, décision du Conseil d'administration ou autre.
3. À quel régime de retraite est-ce que ces postes sont assujettis, soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement du Québec, à un régime de retraite particulier et/ou complémentaire?
4. Au niveau des assurances collectives, est-ce que les titulaires de ces postes ont un compte de gestion de santé et selon le cas quelle est la contribution de l'employeur?

Pour les postes énumérés au point 1, notez qu'aucune rémunération variable n'est disponible pour les postes de direction.

	<u>Salaire</u>
1.1 Vice-présidence aux finances et à l'administration	170,124.00\$
1.2 Direction de la gestion immobilière	125,586.00\$
1.3 Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques	138,144.00\$
1.4 Direction du marketing et des communications	125,586.00\$

Le salaire de ces postes est déterminé par une étude de marché et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour le point 3, ces postes sont assujettis au Régime de retraite du personnel d'encadrement du Québec. Il n'a pas de régime de retraite particulier ou complémentaire.

Finalement, pour votre point 4, il n'y a pas de compte de gestion de santé à la Société du Palais des congrès de Montréal.



La présente vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la directrice des ressources humaines, Madame Isabelle Guindon.

Robert Lessard CRIA
Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes



Le 2^{ef} août 2017

Monsieur Normand Lague
14, 9^e Avenue
Terrasse-Vaudreuil (Québec) J7V 3L6

OBJET : Demande d'accès datée du 28 juillet 2017 – AI-2017-03 - Addenda

Monsieur,

Le 28 juillet dernier, vous avez fait une demande afin d'obtenir des réponses complémentaires à votre demande initiale du 27 juin dernier, à savoir quelle est la contribution de l'employeur au niveau des assurances collectives, pour les postes suivants :

- Vice-présidence aux finances et à l'administration
- Direction de la gestion immobilière
- Direction du développement des affaires et des alliances stratégiques
- Direction du marketing et des communications

Selon le Régime d'assurance collective à l'intérieur du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec, de SSQ Groupe financier voici les diverses contributions applicables selon le régime choisi par l'employé-cadre :

Régimes	Contribution employeur
Obligatoire d'assurance accident maladie	
Statut individuel	26.20\$
Statut monoparental	27.63\$
Statut familial	52.97\$
Obligatoire de base assurance salaire de longue durée (en % du traitement)	0.558%
Complémentaire obligatoire d'assurance salaire de longue durée (en % du traitement)	0.015%

La présente vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Robert Lessard CRIA
Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes
Pour la directrice des ressources humaines, Madame Isabelle Guindon.